



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} mai 2026

Numéro 298

Reconstruire les bases d'une École Républicaine

Dans moins d'un an, nous serons appelés à voter pour reconstruire les bases d'une École Républicaine disparue dont on a enterré ses missions depuis quelques dizaines d'années pour des objectifs consuméristes sacrifiant ainsi les orientations de l'École publique, la mixité sociale et la laïcité de l'État.



Les réseaux semblent parler d'une seule voix lorsqu'il s'agit de pourfendre l'Éducation nationale pour promouvoir la soi-disant supériorité de l'enseignement catholique construite sur une logique libérale fondée sur la sélection sociale. L'épiscopat cautionne une école qui ratisse large, bien au-delà de la demande d'un enseignement à caractère propre religieux. L'Église a ainsi, depuis quelque temps déjà, cédé son enseignement à divers marchands du temple. Cet enseignement catholique navigue avec adresse sur les flots changeants de la vie politique française. À l'adresse de la gauche, il brandit la menace toujours vivace d'un réveil de la guerre scolaire, exigeant illégalement la « *parité des droits* », en dépit du fait qu'il se trouve assuré, au nom du sacro-saint principe de *liberté d'enseignement*, d'une exonération des obligations afférentes à cette parité. Le chantage à la guerre scolaire mené par l'enseignement catholique a été investi

de longue date par les libéraux qui y ont trouvé un intérêt certain, avec la complicité bienveillante d'une hiérarchie catholique qui n'entend toujours pas perdre là l'un de ses derniers bastions : « **On a perdu les hôpitaux, on ne perdra pas l'école.** » La question de l'école représente bien l'une des difficultés majeures de l'Église à s'inscrire dans la société laïque. Auprès de la droite, il fait valoir d'autres arguments, pareillement persuasifs. Le plus évident est la prétendue performance affichée par l'enseignement catholique sur le marché de l'éducation voulu par les libéraux sur des critères sociaux. Ainsi, les établissements catholiques se posent-ils en redoutables concurrents et même comme modèle entrepreneurial pour la gestion et l'administration de l'école. L'enseignement catholique va encore plus loin, n'hésitant pas, aujourd'hui, à suggérer au gouvernement de mettre les établissements publics sous contrat, sur le modèle de ses propres établissements.

La situation actuelle est le résultat d'un processus initié au début des années 1970 et entériné en 1992 par les accords LANG-CLOUPET. Au cours de cette période, les établissements d'enseignement privés ont cherché, et sont finalement parvenus, à sortir de la logique de la loi DEBRÉ de 1959. En s'orientant vers la constitution d'un réseau de « *l'enseignement catholique* » que cette loi n'a jamais envisagé de reconnaître, cette évolution devait, comme voulait l'éviter Michel DEBRÉ, consacrer la « *division absolue de l'enseignement en France* ».

« **L'État a le devoir de former des citoyens** » énonçait Condorcet, au nom de l'intérêt général et des valeurs communes, sans pour autant « **créer une sorte de religion politique et violer la liberté** », ceci afin de préserver la liberté de conscience de chacune et de chacun. « *La refondation de l'École s'appuie sur une conception du citoyen et de la République. L'École... est un lieu d'enseignement laïque, d'émancipation et d'intégration de tous les enfants. C'est notre maison commune, vecteur de promotion et de justice sociales, lieu de transmission des valeurs de la République, des valeurs fortes que l'on doit enseigner et pratiquer.* », Préambule de la loi du 8 juillet 2013.

L'enjeu républicain de l'École, c'est la République, et réciproquement. L'enseignement public laïque, ouvert à tous, est ainsi le but et le moyen de la République ; le but car il permet à chacun de se construire citoyen et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République.

Eddy KHALDI



Sommaire :

- **Édito : Reconstruire les bases d'une École Républicaine** (page 1)
- **Pourquoi (et comment) l'enseignement catholique a renoncé à 933.384 € de subvention publique ?** (page 1-2 à 4)
- **L'Éducation nationale, percutée par la baisse démographique, prépare une « nouvelle politique territoriale de l'école ».** (page 5 à 8)
- **Intervention d'Eddy Khaldi, Président de la Fédération nationale des DDEN** (page 9, 10)
- **Violences à l'école : la proposition de loi issue du scandale Bétharram examinée le 1er juin** (page 11)
- **Le conseil départemental du Lot ne manque pas d'humour pour s'adresser aux décideurs du ministère de l'éducation !** (page 12 à 14)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Pourquoi (et comment)

l'enseignement catholique a renoncé à 933.384 € de subvention publique ?

Le Café Pédagogique du 13 avril 2026

Le 9 avril 2026, la région Île-de-France a revu sa copie en réduisant drastiquement la subvention initiale accordée à un lycée privé. Ce changement de pied confirme l'illégalité dénoncée par ses opposants et relance le débat. Assiste-t-on à la naissance d'une jurisprudence « SAINT-COLOMBAN » ? La conseillère régionale communiste Céline MALAISÉ livre son point de vue sur le sujet avec cet exemple francilien.

Bref retour en arrière :

En mai 2024, une subvention non obligatoire, facultative est présentée au vote des conseillers régionaux franciliens. Elle prévoit d'octroyer 1,1 million d'euros pour la construction d'un vaste complexe éducatif (1 500 élèves de la maternelle à la Terminale) et cultuel dont une église de 900 places, nommé SAINT-COLOMBAN, à SERRIS en Seine-et-Marne. Cette subvention est entachée de plusieurs irrégularités contraires au Code de l'Éducation.

Premièrement, un grave défaut d'information des élus est avéré : la subvention est présentée comme finançant une rénovation alors qu'il s'agit de la construction d'un nouvel établissement. Deuxièmement, la désinformation est manifeste sur le lieu réel du nouvel établissement désigné comme une annexe d'un lycée privé sous contrat existant à BUSSY-SAINT-GEORGES alors qu'il se trouve à plus de 8 kilomètres à SERRIS. Troisièmement, le Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale dans sa Formation Contentieuse et Disciplinaire (CIEN-FCD), interpellé par un montant très élevé 1,4 million d'euros à ce stade, n'a pas rendu d'avis alors qu'il est obligatoire.

Lors du vote de la subvention, ramenée, pour une raison non explicitée, à 1,1 million d'euros, à la Commission

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



permanente de la Région Île-de-France, l'ensemble de ces irrégularités ont été portées à connaissance des élus par ma voix. C'est donc en connaissance de cause que les conseillers régionaux de la majorité de droite et d'extrême-droite ont voté une subvention extralégale de manière illégale. Restait alors à faire reconnaître cette illégalité.

Faire des recours et informer le plus largement

Le plan de financement pour la construction du lycée privé sous contrat de SAINT-COLOMBAN est un montage à plusieurs étages : un appel aux dons défiscalisés ; une participation de 1 million d'euros de la Fondation Saint-Étienne présidée par l'évêque de Meaux ; une contribution de la Fondation Stanislas pour l'éducation (celle de l'établissement parisien célèbre du même nom)... et un recours à des subventions publiques. En 2024, le département de Seine-et-Marne a voté 1,8 million d'euros, échelonné sur trois ans, pour la construction du collège et 700 000€ pour celle de l'auditorium adossé à l'église. La région Île-de-France a, quant à elle donc, voté 1,1 million d'euros.

Pour obtenir des subventions publiques pourtant interdites pour construire un nouvel établissement privé sous contrat, le procédé utilisé est assez habituel. La loi FALLOUX de 1850 stipule qu'une subvention publique d'investissement est possible sans qu'elle puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement c'est-à-dire 10% du budget de fonctionnement de l'établissement hors fonds publics. Pour un établissement inexistant, puisqu'en construction, il n'existe donc pas de budget de fonctionnement ce qui explique le recours fréquent à une « annexe », à une « extension » afin de contourner la loi FALLOUX.

Le groupe Gauche communiste, écologiste et citoyenne, que je préside, a donc pris la décision de faire une saisine du contrôle de légalité : le préfet de la région ne nous a pas répondu. Nous avons aussi déposé un référé en urgence et une requête sur le fond au Tribunal administratif. Le référé en urgence a permis en septembre 2024 d'informer largement sur ce contournement de la loi par le biais de différents journaux.

Si l'urgence a été rejetée par le juge administratif, l'audience a permis de valider la justesse sur le fond du recours. La région étant même allée jusqu'à répondre que les 10% s'appliquaient sur le montant global des travaux (de construction du nouveau lycée) ! Comme si plus le coût de construction d'un lycée privé était élevé, plus la puissance publique devait payer... une interprétation plus que contraire de la loi qui interdit les aides publiques directes à la construction d'un nouvel établissement privé !

Vers une jurisprudence « SAINT-COLOMBAN » ?

Devant l'imminence de la décision du tribunal administratif, la région Île-de-France a fait voter lors de sa commission permanente du 9 avril 2026 une désaffectation de 933 384 € de la subvention facultative au lycée SAINT-COLOMBAN. Ce n'est donc plus 1,1 million d'euros mais 166 616 euros qui seront alloués à cet établissement privé sous contrat.

Ce changement de pied important confirme l'illégalité de la décision prise en mai 2024. Si l'exécutif régional se réfugie derrière un changement du plan de financement du demandeur, c'est en réalité une mise en conformité avec la loi qui s'opère. Cet établissement ayant ouvert ses portes en septembre 2025, le budget de fonctionnement servant de référence de calcul est donc celui d'un établissement existant et la somme votée est le maximum légal des 10%. Toutefois, l'usage de cette subvention publique reste dévoué à son objet initial soit la construction.

La procédure administrative enclenchée suit donc son cours car la réduction de la subvention régionale votée en avril 2026 lui donne raison et des irrégularités persistent. Si l'enseignement catholique a modifié le montant demandé de subvention régionale, c'est assurément parce qu'une jurisprudence nationale bannissant le recours à l'artifice de « l'extension » est possible. La jurisprudence est même souhaitable afin que la loi soit respectée et afin que le contrôle démocratique de l'utilisation de l'argent public soit exercé.

Céline MALAISE

Conseillère régionale PC d'Ile-de-France

Le DDEN
Ami de l'école publique
Médiateur bénévole
Militant de la Laïcité
Au service des enfants
et de l'école publique,
Membre de droit du conseil d'école,
il intervient dans plusieurs domaines

RESTAURATION

SECURITE dans l'école et autour de l'école

TRANSPORTS

SANTE ET HYGIENE

BATIMENTS ET MOBILIERS

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vous aussi devenez DDEN
Flashez le QRcode ci-dessous,
et remplissez le formulaire

[QR Code](#)

Documentaire graphique - Illustrations : POISSONNET - Dessins : OUYER/COX

L'Éducation nationale, percutée par la baisse démographique, prépare une « nouvelle politique territoriale de l'école ».

En 2035, le système scolaire comptera 1,7 million d'élèves de moins qu'aujourd'hui. La chute des effectifs, qui touchera tous les territoires, et en premier lieu les zones rurales et Paris, oblige le ministère à se réorganiser. Les enseignants redoutent des suppressions de postes.

Par [Sylvie Lecherbonnier](#) et [Violaine Morin](#) Le Monde 15/04/2026

À quoi ressemblera l'école en 2035 ? C'est la question qu'a choisi de poser le ministère de l'Éducation nationale en publiant, le 8 avril, une projection inédite des effectifs scolaires sur dix ans. La situation est pour le moins alarmante : il y aura, en 2035, environ 14 % d'élèves en moins (-1,7 million) dans le système éducatif. Dans le détail, le ministère prévoit une baisse plus drastique dans l'enseignement primaire, progressivement rattrapé par le second degré le décalage dans le temps s'explique par l'âge des enfants, les petites cohortes arrivant d'abord à l'école maternelle, puis élémentaire, avant d'entrer dans le secondaire.

Avec ces projections, les syndicats de l'éducation craignent un effet d'aubaine pour supprimer des postes ou ne pas remplacer les départs massifs à la retraite, au lieu d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Pour le ministre de l'Éducation nationale, Édouard GEFFRAY, il s'agit de préparer les esprits à une « nouvelle politique territoriale de l'école », assure-t-il au *Monde*.

Les territoires seront diversement touchés par cette baisse, selon les calculs de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, le service statistique de l'Éducation nationale. Si neuf académies voyaient leurs effectifs rester à peu près stables d'ici à 2035, Paris perdrait près de 30 % de ses élèves dans l'enseignement primaire et 18 % dans le secondaire. De forts contrastes peuvent apparaître. Dans l'académie de Limoges, la Creuse verra ses effectifs scolaires diminuer de 20 % dans l'enseignement primaire, alors que la Corrèze voisine ne verra ses effectifs baisser que de 7,4 %. En Bretagne, les Côtes-d'Armor perdront 20,7 % d'écoliers, mais l'Ille-et-Vilaine, où se trouve la métropole dynamique de Rennes, n'en perdra que 8,2 %.

« Faire mieux »

Dans l'ensemble, les territoires où la déprise démographique est déjà importante seront les plus touchés. C'est le cas pour Paris, qui compte déjà 30 000 élèves de moins qu'il y a dix ans, mais aussi pour d'autres zones, en particulier rurales.

« Dans notre académie, c'est dans la Meuse que la baisse est la plus forte, avec - 25 % d'élèves dans le premier degré, indique par exemple Pierre-François MOURIER, recteur de Nancy-Metz, une académie fortement touchée. Mais c'est un département qui, en réalité, perd des habitants depuis des décennies. En tout, l'académie a perdu 12 300 élèves depuis deux ans, donc nous avons déjà absorbé une première vague de déprise démographique ».

L'une des situations déjà bien documentées est celle de Paris. « Nous sommes passés en dix ans d'une moyenne de vingt-quatre à vingt élèves par classe dans les écoles publiques, mais le défi de l'adaptation de notre offre scolaire reste entier », reconnaît Julie Benetti, la rectrice de Paris. Elle souhaite engager un travail sur l'offre scolaire de l'académie avec « la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires » afin de « conserver la richesse » de cette offre, tout en « visant une plus grande équité sociale et territoriale ».

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Avec la baisse du nombre d'enfants, le privé pourrait représenter la moitié des élèves parisiens de 6^e en 2035](#)

Lire plus tard

La réalité de la capitale est contrastée, comme le rappelle Léa DE BOISSEUIL, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU, en soulignant les écarts grandissants de la géographie parisienne : « Les écoles du centre se vident, mais aux abords des portes de Paris, elles ont des effectifs importants », assure l'enseignante, qui s'inquiète des suppressions de postes « déjà 83 [postes] supprimés dans les écoles à la rentrée 2026 ». Pour elle, il ne s'agit pas de « faire moins », mais de « faire mieux » en abaissant encore le nombre d'élèves par classe, et en augmentant le vivier de remplaçants.

Dans les zones rurales, cette nouvelle réalité démographique vient heurter de plein fouet le modèle territorial de l'école républicaine, dans lequel chaque village avait son école communale. Une idée déjà largement mise à mal dans les territoires les moins densément peuplés, où les écoles ferment parfois faute d'effectifs et où l'on compte de plus en plus de regroupements pédagogiques intercommunaux. « La dernière fois qu'on a travaillé à définir quel était notre souhait d'accessibilité pour l'école, c'était au XIX^e siècle, rappelle Édouard GEFFRAY. Si j'ai voulu avoir ces chiffres sur dix ans, c'est pour que l'on puisse, à partir d'un diagnostic solide, regarder l'offre scolaire comme une question d'aménagement du territoire ».

« Contrat social d'accessibilité »

Le ministre de l'Éducation nationale, qui rappelle que les projections démographiques servaient jusqu'ici à négocier le budget de l'année suivante,

plaide pour une réflexion « *pluriannuelle* » qui partirait des besoins des territoires. Une expérimentation en ce sens doit être lancée dès la préparation du budget 2027, dans une quinzaine de départements considérés comme « *déjà mûrs au sens de la qualité du dialogue entre Éducation nationale et collectivité* », annonce le ministre au Monde. « *À partir d'une projection démographique sur trois ans, ces territoires vont travailler leur carte scolaire au regard des effectifs et des contraintes de transport, et en déduire ensuite un schéma d'emploi cohérent* ».

Le ministre aimerait voir « *émerger un socle de garanties minimales* », une sorte de « *contrat social d'accessibilité où l'on décide que l'école doit être au maximum à dix ou vingt minutes du domicile, en fonction des caractéristiques du territoire* ». Mais « *c'est à faire au cas par cas* », assure Édouard GEFFRAY, avant de conclure : « *Si je déclare depuis Paris : « Pas un seul élève à plus de quinze minutes de son école », ça ne marchera pas.* »

Les territoires, du côté de l'Éducation nationale comme des collectivités, ont commencé à réfléchir à cet avenir dans lequel certaines zones perdront jusqu'à un élève sur quatre. Pour les communes, les départements et les régions, qui ont respectivement la charge des écoles, des collèges et des lycées, ce bouleversement démographique a de fortes répercussions sur le bâti scolaire, les transports et l'attractivité du territoire.

Les associations d'élus prônent toutes une plus grande concertation entre les différents acteurs. « *Notre enjeu va être de préserver une offre éducative dans les territoires les plus reculés* », souligne Kamel CHIBLI, président de la commission éducation de l'association Régions de France : « *Le risque est d'aboutir à deux France : une où l'offre se maintient, et l'autre, où les distances s'accroissent.* » L'association a déjà commencé un travail prospectif et a publié, en juin 2025, une étude pour « *penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique* », dans laquelle elle prône une vision du lycée comme « *véritable lieu de vie territorial, dépassant sa fonction purement pédagogique* ».

Rapprochements entre établissements

La région Bretagne avait ainsi dressé dès 2024 un constat alarmant, grâce à une étude menée en partenariat avec l'Insee, qui concluait à une perte d'effectif de 15 % de lycéens entre 2026 et 2040. « *On a été conviés à des groupes de travail pour imaginer la suite* », rapporte Mathieu MAHEO, responsable du SNES-FSU pour l'Ille-et-Vilaine. Dans cette région où, souvent, un établissement public et un établissement privé se font face, la terreur des responsables syndicaux est que les pouvoirs publics finissent, en désespoir de cause, par plaider la « *complémentarité* » des deux systèmes :

fermer l'établissement public au prétexte qu'une offre scolaire (confessionnelle) se maintient malgré tout sur le bassin de vie.

« *Mais on voit que la région a conscience de ce problème, reconnaît Mathieu MAHEO. Ils font des efforts pour maintenir des établissements minuscules, parce qu'ils savent que, sinon, le privé récupérera les élèves* ». Les scénarios à l'étude semblent privilégier les rapprochements entre établissements, par exemple un lycée professionnel et un lycée général, ou bien une école et un collège. Cette logique du rapprochement entre plusieurs niveaux de scolarité, peu répandue dans l'enseignement public elle est bien plus fréquente dans le privé –, est l'une des options pertinentes, selon le ministère. « *Nous ne raisonnons quasiment jamais en termes de cité scolaire, alors qu'en Italie il n'y a que ça, fait remarquer Édouard GEFFRAY. Au cas par cas, cela a des vertus pédagogiques : quand vous mettez les CM2 à côté des 6^e, la transition vers le collège est plus simple* ».

C'est ce qui s'est passé dans la Meuse, un territoire qui a déjà perdu « 80 % de ses écoles », rappelle Pierre-François MOURIER. Comme il n'y avait plus la masse critique d'élèves permettant de conserver une école élémentaire, une « école des savoirs », qui regroupe les élèves de la maternelle au collège, a été créée à Varennes-en-Argonne. « *Les élus et les familles ont accepté de se mettre autour de la table, mais ça ne sera pas toujours facile, reconnaît le recteur. Pour un maire, fermer son école, c'est un déchirement* ».

Notre livret "Découverte de la laïcité" est disponible dans toutes les Unions Départementales de DDEN fédérées



En dehors de tout circuit commercial, découvrez le livret "Découverte de la laïcité" créé et édité par la Fédération nationale des DDEN. Il est disponible auprès de votre Union Départementale. Faites le connaître : **Cliquez sur les personnages pour découvrir son contenu.**



Intervention d'Eddy Khaldi, Président de la Fédération nationale des DDEN

Merci à vous chers et chères collègues DDEN du Val-de-Marne, Union à laquelle j'appartiens. Monsieur l'Inspecteur d'académie, j'interviens dans une école maternelle de ma commune, à L'Hay-les-Roses.



Cette année revêt une importance particulière puisque notre fédération célèbre ses 120 ans. Fondée lors d'un congrès de la Ligue de l'enseignement en 1906, elle a été officiellement enregistrée le 8 janvier 1907 au Journal Officiel.

Notre fonction, inscrite dans les textes depuis la loi GUIZOT de 1833, a profondément évolué. Longtemps considérés comme des « amis de l'école », les DDEN jouent aujourd'hui un rôle de médiation essentiel dans un contexte social plus fragmenté, entre des acteurs eux-mêmes souvent divisés : institutions, syndicats, parents d'élèves. Cette évolution reflète les transformations de la société et de l'école.

Pour autant, notre objectif demeure inchangé : faire fédération autour des missions définies par le Code de l'Éducation. C'est dans cet esprit que la Fédération a initié, ces dernières années, plusieurs enquêtes nationales visant à mieux appréhender les conditions de fonctionnement de l'école et à partager les pratiques entre les Unions.

La première a porté sur le bâti scolaire à Marseille : 375 écoles visitées sur 460, 1 500 pages des rapports de visite et une synthèse d'une centaine de pages aujourd'hui reconnue et utilisée par les élus locaux. Ont suivi une enquête menée pendant la période du Covid sur l'exercice de notre fonction dans un contexte exceptionnel, puis une enquête sur la violence à l'école primaire, champ encore peu documenté, avec un objectif clair : éclairer la situation et encourager des actions citoyennes.

D'autres travaux ont concerné les sanitaires scolaires, avec une participation de plus de 4 000 écoles à l'échelle nationale, puis la restauration scolaire, la pause méridienne et, plus récemment, l'école inclusive. Ces enquêtes illustrent la nécessité de renforcer la coordination et la continuité éducative sur l'ensemble des Temps de l'enfant.

Nous assumons un rôle de vigie, en produisant des analyses et des synthèses à destination des responsables institutionnels, sans nous positionner comme lanceurs d'alerte. Notre mission est d'apporter des éléments objectifs permettant la prise de décision.

La prochaine enquête portera sur les questions de sécurité. Là encore, notre démarche ne consiste pas à mettre en accusation, mais à transmettre des constats et des informations aux autorités éducatives et aux collectivités territoriales.

Notre expertise s'est également diversifiée. Si le vivier historique des enseignants retraités du premier degré s'est réduit, nous accueillons désormais des enseignants du second degré, d'anciens responsables institutionnels et des citoyens fortement engagés. Aujourd'hui, environ la moitié de nos membres est issue du monde de l'Éducation, l'autre moitié de la société civile, ce qui constitue une richesse et un atout pour notre action.

Dans un contexte où l'école est fortement critiquée dans l'opinion publique, nos enquêtes montrent pourtant un attachement réel des familles à l'école publique. Cette dissonance souligne l'importance de notre rôle d'observation et de médiation.

Nous constatons également des difficultés structurelles : un pilotage national peu lisible, une succession rapide de ministres, mais un engagement fort des responsables locaux ce qui permet au système de tenir. Nos relations avec les Inspections académiques et les rectorats sont à cet égard essentielles et constructives.

Enfin, nous faisons face à des fragilités internes : un renouvellement des militants encore insuffisant et l'absence de subventions nationales depuis 2017. Notre fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations, ce qui rend indispensable le maintien d'une organisation fédérale forte.

Nous refusons une logique d'isolement ou de simple « personnalité qualifiée » : la force des DDEN réside dans le collectif et la réflexion partagée.

Fidèles aux principes fondateurs affirmés dès 1907, nous continuons de défendre une école publique laïque qui forme des citoyens, et pas seulement des travailleurs. Dans une société fragmentée, l'école demeure une réponse de long terme, essentielle à la cohésion républicaine.



[Cliquez sur les logos pour plus d'informations](#)

Violences à l'école : la proposition de loi issue du scandale Bétharram examinée le 1er juin

16 avril 2026

La proposition de loi visant à lutter contre les violences à l'école, née de la commission d'enquête sur l'affaire Bétharram, sera finalement examinée à l'Assemblée nationale le 1er juin, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Ensemble pour la République.

Le texte porté par la députée Violette SPILLEBOUT reprend le contenu initialement transpartisan coécrit avec le député LFI Paul VANNIER, mais ne sera présenté que par l'élue macroniste, faute d'accord politique. Son temps d'examen sera donc limité à 6h30, contre 24 heures s'il avait été inscrit dans une semaine transpartisane — une option rejetée en conférence des présidents.

En mars, la proposition était passée à la trappe à cause de l'abstention de Gabriel Attal, chef du groupe EPR : *« C'est l'abstention de Gabriel Attal, président du groupe Ensemble pour la République et ancien ministre de l'éducation nationale, qui a fait pencher la balance en faveur du rejet »* écrivait [Médiapart](#) le mois dernier. L'adoption des quelque dix articles apparaît incertaine, sur fond d'oppositions politiques, notamment à droite et à l'extrême droite, craint le député insoumis Paul VANNIER.

La proposition prévoit notamment la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes, un contrôle renforcé de l'honorabilité des personnels et un durcissement des inspections, en particulier dans les établissements privés et les internats. Elle vise aussi à reconnaître la gravité des violences commises en milieu scolaire.

Si le texte n'aboutit pas, ses défenseurs appellent le gouvernement à le reprendre afin de permettre un examen plus approfondi. La pression reste forte, portée à la fois par les victimes, les personnels et les récents scandales.

Le conseil départemental du Lot ne manque pas d'humour pour s'adresser aux décideurs du ministère de l'éducation !

À la fin de la session, les élus ont décidé d'adopter, pour dénoncer « les annonces qui menacent de transformer le Lot en zone blanche éducative avec les fermetures de classes dans le primaire et de postes dans le secondaire », « un petit lexique de l'ambition éducative à l'usage du rectorat d'académie et de la directrice académique des services de l'éducation nationale » :



A

Ambition éducative : Concept abstrait consistant à supprimer des moyens tout en demandant de meilleurs résultats. Dans le Lot, se traduit souvent par : « Faire plus avec rien ».

Arithmétique scolaire : Science occulte où l'Etat-Préfecture additionne des subventions pour les murs des écoles (DETR, DSIL) et où l'Etat-Education Nationale soustrait les humains à l'intérieur.

B

Bassin de vie : Unité géographique que l'on observe de très loin, idéalement depuis un bureau à Toulouse ou à Paris, pour s'assurer qu'elle est bien en train de se vider.

Brutalité : Mode de communication privilégié pour annoncer des fermetures de postes, généralement sans préavis ni anesthésie locale. Voir : Concertation.

C

Classe surchargée : Méthode pédagogique innovante visant à tester la résistance nerveuse des enseignants et la capacité pulmonaire des élèves en espace clos.

Concertation : Processus de dialogue théorique consistant à informer les élus locaux de décisions déjà prises.

Comptable : Personne qui voit des « unités » là où les Lotois voient des enfants.

D

Démographie : Alibi statistique très pratique pour justifier l'abandon d'un territoire rural sans avoir à s'excuser.

Déni de réalité : Pathologie administrative affectant la vision et l'audition. Se manifeste par une incapacité chronique à croire un maire notifiant des inscriptions d'enfants, préférant se fier à un logiciel de prévision météo-scolaire plutôt qu'à la présence physique d'élèves dans une école.

E

Égalité des chances : Slogan républicain qui s'arrête généralement à la frontière des départements ruraux ou des quartiers populaires.

G

Girafe (Faire la) : Attitude administrative consistant à regarder par-dessus l'horizon pour ne pas voir ce qui se passe au pied des collègues du Lot. Permet d'ignorer les réalités locales tout en gardant la tête dans les chiffres).

H

Hémorragie : État de santé actuel de la carte scolaire du Lot. Le Rectorat proposera généralement un garrot autour du cou pour stopper le saignement. Voir aussi : Saignée.

I

Incohérence : Fait de financer la rénovation d'une école le lundi pour en supprimer la classe le mardi. Voir aussi : Arithmétique scolaire.

M

Maillage territorial : Filet de sécurité éducatif que l'on s'efforce de transformer en dentelle, jusqu'à ce qu'il ne reste que les trous.

Ministre (de l'Éducation Nationale) : Personnage de passage (souvent très bref) dont l'attachement à l'école publique est si profond qu'il préfère en préserver ses propres enfants en les scolarisant dans le secteur privé manifestant ainsi une forme extrême de dévouement consistant à laisser de la place aux autres.



Option : Matière facultative (langues vivantes, langues régionales telles que l'occitan, latin, grec) que l'on supprime pour encourager les élèves à préférer le secteur privé, qui lui, les garde.



Pacte républicain : Promesse solennelle liant l'État aux citoyens, actuellement en cours de résiliation pour « non-rentabilité » dans le Lot.



Réussite éducative : Miracle permanent accompli par les enseignants du public malgré les efforts de leur propre administration pour leur compliquer la tâche.



Saignée : Traitement médiéval appliqué à l'école publique lotoise par le ministère, dans l'espoir que le patient se porte mieux une fois vidé de sa substance.



Vitalité rurale : Concept que l'État admire dans les brochures touristiques, mais qu'il combat activement en supprimant les services publics qui permettent aux familles de vivre dans les zones rurales.



Zone blanche : Avenir proche du Lot, où l'on capte mieux la 5G que le signal d'un professeur devant son tableau.

Note de l'éditeur du lexique :

Comme toute ressemblance avec une politique de casse du service public de l'éducation par le Gouvernement et les représentants locaux de l'Etat ne serait malheureusement pas fortuite, les élus du Conseil départemental du Lot :

- Apportent leur soutien total aux élus locaux, aux associations de parents d'élèves, aux enseignants et aux organisations syndicales mobilisés pour la défense de l'école et des collèges publics,
- Exigent le gel immédiat de toute suppression de poste pour la rentrée 2026 et demandent l'ouverture par le Recteur d'Académie d'une véritable concertation entre les services de l'Éducation nationale, le Département et les maires afin de construire une carte scolaire basée sur les besoins humains, pédagogiques et territoriaux et non sur la seule logique comptable et d'économies budgétaires.